

Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°3/2024

Objet : Demande de dépenses extrabudgétaires de CHF 265'000 TTC pour le projet de réaménagement de la place de jeux au centre du village.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie les lundis 30 septembre et 7 octobre 2024 à 20h pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à cette séance les membres de la commission selon le détail ci-dessous :

	30.09.2024	07.10.2024
Alain Jordan (Président)	X	X
Nathalie Monnin Gallay	X	X
Philippe Scherz	X	X
Anne-Françoise Rose (Suppléante)	X	X

Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur le Syndic Francis Monnin et Monsieur Alexandre Rouvelet, Municipal, pour leur présence à la séance du 7 octobre 2024 ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

Analyses et discussion

Lors de la lecture du préavis, nous avons bien compris le concept de rénovation de la place de jeux avec le désir de la Municipalité de réaliser une infrastructure durable pour la commune avec la création d'un espace de vie comprenant un module toilette, une zone abritée avec une table et deux bancs et une boîte à livres.

Il nous a semblé que le projet n'était pas tout à fait figé et abouti et nous avons voulu poser quelques questions sur des points qui nous semblaient importants pour une telle installation.

Lors de la séance avec la Municipalité, nous avons pu clarifier ces points et formuler quelques suggestions à prendre en compte dans la réalisation du projet final.

1. Urgence du projet

Comme ce projet ne figurait pas sur le plan d'investissements futurs présenté aux Conseillères et Conseillers communaux début 2024, la commission a voulu savoir pourquoi ce projet est devenu prioritaire. La Municipalité nous a expliqué que suite à la faillite de l'entreprise chargée de l'entretien des équipements de la place de jeux, force a été de constater que la cabane était dans

un piteux état et qu'il fallait la démonter pour la sécurité des enfants. La Municipalité a donc décidé de lancer ce projet de rénovation et de profiter de l'occasion pour faire quelque chose de pérenne avec l'ajout de l'espace de vie et d'une arborisation déjà partiellement prévue dans le plan énergie climat communal (PECC, préavis 7/2023).

2. Aménagement de la place de jeux

La Municipalité a clarifié certains aspects de l'aménagement de la place de jeux avec notamment toutes les surfaces anti-chute actuelles en matière synthétique verte qui seront remplacées par des surfaces en copeaux de bois délimitées par des poutres en mélèze. Les bancs existants seront maintenus.

-> Suggestions de la commission :

- Évaluer avec le sous-traitant s'il est possible d'adapter l'écart entre l'assise et le plateau de la table à la taille des enfants.
- Positionner les bancs existants de manière judicieuse par rapport aux arbres afin d'assurer un maximum d'ombre pour le soleil de l'après-midi.

3. Equipements de la place de jeux

Dans un premier temps, nous étions sceptiques sur le choix de Bimbo, un fournisseur basé à Sarnen, mais la Municipalité nous a expliqué que ce choix remplissait l'exigence de trouver un sous-traitant fiable et réputé, qui fournit des équipements fabriqués avec des essences locales, non traitées, et qui a fait ses preuves en équipant de nombreuses places de jeux. Cette entreprise a une représentation en Suisse romande et a équipé des places de jeux dans la région. La commission souligne que la démarche du choix du fournisseur est cohérente par rapport aux objectifs de durabilité de la commune.

Concernant le choix de jeux installés, il nous semble qu'avec 3 installations de type « balançoire » (les deux balançoires et le nid d'oiseau), il manque un jeu adapté aux plus petits. La Municipalité nous a dit que le désir d'avoir un nid d'oiseau venait d'un sondage rapide effectué auprès d'enfants de 9-10 ans utilisant la place.

-> Suggestions de la commission :

- Évaluer avec Bimbo s'il y a la possibilité de réaliser une combinaison de jeux plus homogène pour couvrir tous les âges (par exemple, une balançoire simple pour les petits, le nid d'oiseau pour les plus grands et une autre installation pour tout âge).
- Contacter le Service des Parcs et Domaines de la Ville de Lausanne pour connaître leur expérience.

4. Aménagement de l'espace de vie

La commission n'était pas convaincue par la représentation de l'espace de vie dans le préavis, car il lui semblait que les proportions de la cabane n'étaient pas optimales. La Municipalité nous a rassurés en précisant que cette vue n'était pas représentative de la réalisation finale de l'espace de vie.

- Le module toilette sera habillé par des planches en mélèze.
- Le toit sera en bois.
- La table et le banc feront 2.5m de long avec une finition en bois massif similaire à la photo de la page 5 du préavis.

- Le sol sera en dallage de pierre ou ciment.
- La boîte à livres sera plus grande que sur l'image avec une largeur de 2m (largeur de l'espace de vie et une hauteur de 1.2m).

-> Suggestions de la commission :

- Prévoir la possibilité d'ajouter une fontaine à eau sur la paroi sud de l'espace de vie.
- S'assurer que le matériel choisi pour le dallage soit facile d'entretien et pas trop poreux.
- S'assurer que l'ombre sur la table soit suffisante dans l'après-midi quand le soleil se couche à l'ouest. Prévoir l'arborisation en conséquence avec le paysagiste.

5. Toilettes

À la lecture du préavis, nous nous sommes étonnés du choix d'un module toilette tout en inox qui représente plus d'un tiers du budget total. La Municipalité nous a expliqué que ce choix est dicté par la nécessité de faire une réalisation durable et résistante au vandalisme en perpétuelle augmentation. Des toilettes similaires ont été installées à Préverenges, près des courts de tennis, et elles présentent le double avantage de la facilité d'entretien et d'un maintien garanti de l'hygiène.

-> Suggestions de la commission :

- Évaluer s'il est possible de rajouter un pissoir comme à Préverenges.
- Le sol proposé est en éléments de pâte de verre de 2.5cm/2.5cm. La commission se demande s'il serait plus judicieux de mettre également un sol grillagé inox comme à Préverenges pour garantir la durabilité.

6. Arborisation

Le plan d'arborisation de la page 11 ne nous a pas convaincu, car lorsque le soleil est à l'ouest, il n'offre aucune ombre aux terrains de pétanque et à la terrasse de l'espace de vie. La Municipalité nous a expliqué qu'il était impossible de planter des arbres à l'ouest du terrain de pétanque à cause de l'Abbaye qui y installe sa tente chaque trois ans. Elle nous a assuré qu'elle allait implanter les arbres au mieux pour assurer une ombre optimale sur les zones principales de la nouvelle place de jeux et de l'espace de vie.

Conclusion

Tenant compte de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission, unanime, vous propose d'accepter le préavis 3/2024 tel que présenté.

Pour la commission,
Alain Jordan, Président



Denges, le 14 octobre 2024

Annexe : Questions et Réponses sur le préavis 3/2024.